PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 31 octobre 2017 à 19h40 à Rosé

Présidence : Mme Chantal Hayoz

Conseil général : 28 Conseillers généraux sont présents : Patricia Bossy, François Bouverat, Brigitte Bürgy, Philippe Cerf, André Claude Cotting, Pauline De Chambrier, Nicolas Favre, Philippe Galley, Peter Gamboni, Jean-Claude Genilloud, Myriam Guillet, Chantal Hayoz, Christian Hofmann, Hélène Huguet, Nadia Jemmely, Benoît Macherel; Joël Martin, Gaëtan Mettraux, René Mettraux, Jean-Damien Meyer, Jean-Marc Meyer, Isabelle Python, Claude Sapin, Raphaël Sciboz, Raphaël Terradillos, André von der Weid, Géraldine von der Weid, Jean-Marie Vonlanthen, Daniela Witschard.

Excusées : Mme Geneviève Renevey

Conseil communal : Michel Moret, Syndic, Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndique, Marius Achermann, Maurice Clément, Laurent Dessibourg, Charles Page et Daniel Schafer, Conseillers communaux

Mme Hayoz, Présidente, ouvre la 6ème séance du Conseil général et salue les membres du Conseil communal, du Conseil général, le public et les représentants de la presse. Elle salue également Mme Maillard, administratrice communale, qui officie en qualité de secrétaire du Conseil général.

Cette séance a été valablement convoquée par un courrier individuel ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 6 octobre 2017.

Tous les documents liés au tractanda de cette séance ont été adressés aux Conseillers généraux, si ce n'est le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général qui était à disposition sur le site de la commune ainsi qu'à l'administration.

Elle rappelle que les débats sont enregistrés comme le permet l'art. 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenants sont priés de s'annoncer et de s'exprimer à haute voix ou d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner systématiquement leur identité.

Mme Hayoz informe de la démission de Mme Katia Pellegrinelli en raison de ses études. M. Stéphane Broillet, viennent-ensuite, ayant décliné son élection, c'est M. Jean-Marc Meyer qui a été proclamé élu, qui a été assermenté par M. le Préfet.

La parole est transmise à M. René Mettraux qui présente son collègue, M. Meyer, en ces termes : « Cela fait déjà 19 ans que Jean-Marc Meyer est installé à Avry, à l'Impasse du Jura 15. Il est ingénieur HES au Sitel (Service informatique de l'Etat de Fribourg). Il fêtera entre autres ses 50 ans à la mi-décembre. Jean-Marc Meyer est marié et père de 3 garçons de 20, 18 et 16 ans. Passionné d'échec, il préfère se défouler en vélo tout-terrain dans nos belles contrées. A ses heures perdues, il ne rechigne pas à jouer quelques matchs d'Uni-Hockey. L'homme est connu dans le sérail du badminton. C'est le caissier du club d'Avry. Il me charge de vous dire qu'il prendra très à cœur cette tâche de Conseiller général ainsi que la suppléance du bureau du Conseil général pour l'Alliance Centre Droit. »

Il est souhaité la bienvenue à M. Jean-Marc Meyer qui est accueilli par applaudissement.

La parole est ensuite transmise à Mme Maillard pour l'appel nominal ».

Le résultat est le suivant :

membres présents : 29
membres excusés : 1
membres absents : 0
majorité absolue :15

Les scrutateurs se répartissent les tables.

Il est constaté que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que l'assemblée, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Une modification de l'ordre du jour est proposée au point 4 du tractanda comme suit : Election de deux membres à la Commission des naturalisations. Cette proposition ne suscite pas de remarque, le tractanda ci-après modifié est accepté et la séance peut se poursuivre.

Tractanda :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017 (celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition sur le site Internet de la commune ou au bureau communal)**
2. **Octroi d'un droit de superficie sur l'article 499ab, modification**
   a. Présentation et discussion
   b. Vote
3. **Mesures préparatoires pour la fusion du Grand-Fribourg**
   3.1 Informations sur les élections des délégués à l'assemblée constitutive
   3.2 Proposition de M. Jean-Damien Meyer de nommer une Commission de fusion
      a. Présentation et discussion
      b. Vote sur la création de la Commission de fusion
4. **Election de deux membres à la Commission des naturalisations**
5. **Propositions de M. Nicolas Favre**
   5.1 Réalisation d'un sentier piétonnier
      a. Présentation et discussion
      b. Vote quant à la transmission de la proposition
   5.2 Implications du nouveau centre commercial Migros sur la commune
      a. Présentation des questions et discussion
      b. Vote quant à la transmission des questions
6. **Divers.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017

Mme Hayoz rappelle que le procès-verbal est à disposition sur le site Internet de la commune ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance.

Elle demande si le procès-verbal de la séance du 23 mai 2017 suscite des remarques. Cela n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des personnes présentes, avec remerciements à Mme Maillard.

2. Octroi d'un droit de superficie sur l'article 499ab, modification

a. Présentation et discussion

Mme Hayoz informe que c'est dans un but de transparence que le bureau du Conseil général a décidé de soumettre ce point au conseil de ce soir. La parole est transmise à M. Moret qui s'exprime en ces termes :

« Le Conseil général avait accepté l'octroi d'un DDP à M. Patrick Rolle en tant que personne physique. Cependant, la banque n'est d'accord d'entrer en matière sur le financement du projet qu'à la condition que l'entreprise soit la bénéficiaire du droit de superficie puisque c'est l'entreprise Rolle Transports SA et non Patrick Rolle lui-même qui construit sur la parcelle de la commune.

D'un point de vue technique, cela ne change pas grande chose, même si une personne physique donne un sentiment de plus de sécurité et de continuité. Si le DDP est constitué avec Patrick Rolle et qu'il meure, il passerait à ses héritiers. Il n'est pas certain que ce soit plus facile à gérer qu'une liquidation de SA.

Le bâtiment qui sera construit appartenant à l'entreprise, c'est même dans l'intérêt de la commune que le Conseil général modifie sa décision pour ne pas laisser Patrick Rolle bénéficiaire du droit de superficie en tant que personne physique.

En effet, au lieu d'avoir des relations bilatérales, elles seraient trilatérales, ce qui compliquerait fortement la situation en cas d'un éventuel décès du bénéficiaire, d'un changement de direction ou d'une revente de l'entreprise.

Le Conseil communal sera très attentif à clarifier, dans l'acte notarié et dans l'inscription au registre foncier, les conditions liées à la vente, à la cessation d'activités ou à la faillite de Rolle Transports SA.

Pour information, la mise à l'enquête n'a pas fait l'objet d'opposition et le dossier a été transmis la semaine passée au canton pour décision.

Le Conseil communal se recommande pour que les discussions se concentrent uniquement sur le changement du bénéficiaire, le débat sur le fond ayant déjà eu lieu lors de la décision initiale.

Le Conseil communal recommande vivement au Conseil général d'approuver la modification du bénéficiaire du droit de superficie, à savoir Rolle Transports SA au lieu de Patrick Rolle, le reste des conditions déjà décidées par le Conseil général restant identiques.»

b. Vote

La parole n'étant pas demande, Mme Hayoz soumet au vote la question suivante : « Les Conseillères et Conseillers généraux qui sont d'accord que le nouveau bénéficiaire du DDP soit la société Rolle Transports SA en lieu et place de Patrick Rolle en tant que personne physique (comme décidé initialement par le Conseil général) lèvent la main. » C'est à l'unanimité que les 29 Conseillers généraux acceptent cette modification de décision.

3. Mesures préparatoires pour la fusion du Grand-Fribourg

3.1 Informations sur les élections des délégués à l'assemblée constitutive

Lors de sa dernière séance, le Conseil général s'est prononcé favorablement à l'intégration de notre commune au périmètre provisoire du Grand Fribourg. En conséquence, nous devons procéder à l'élection des 2 délégués de notre commune à l'assemblée constitutive qui aura lieu le 1er février 2018.

Pour tenir compte des différentes tendances représentées au sein du Conseil général, le bureau a pris acte de la candidature de Charly Page en qualité de représentant du Conseil communal représentant la droite et laisser aux deux autres compositions soit l'Alliance socialistes et sympathisants et Avry en mouvement la possibilité de présenter chacune un-e délégué-e. Le dépôt des candidatures était fixé au 16 octobre 2017 à midi. Les candidatures

de Jean-Damien Meyer et André Von der Weid, tous deux délégués au Conseil général ont été déposées. Le scrutin aura lieu le dimanche 26 novembre 2017, selon le mode majoritaire, les élections tacites ne sont plus d'actualité.

Une proposition est arrivée au sein du bureau du Conseil général qui a décidé à l'unanimité, dans sa séance du 29 août dernier, de soumettre la proposition de Jean-Damien Meyer au Conseil général pour vote. Celle-ci est soutenue de 8 cosignataires demandant la constitution d'une Commission de fusion du Conseil général.

3.2 Proposition de M. Jean-Damien Meyer de nommer une Commission de fusion

a. Présentation et discussion

M. Meyer commente le message envoyé au bureau du Conseil général :

« Buts

L'institution d'une Commission permanente devrait permettre d'associer le Conseil général aux réflexions stratégiques menées par l'Exécutif et les membres de l'Assemblée constituante. L'idée principale est de parvenir à une consultation la plus large possible. A cette fin notamment, la Commission associera à ses travaux un représentant du Conseil communal.

Une fois l'Assemblée constitutive formée, nous disposerons effectivement de structures pour réfléchir à la fusion. Cependant, le Conseil communal ainsi que les personnes désignées ne doivent pas être les seuls acteurs de ce processus. Par conséquent, il est nécessaire de créer une Commission qui permette non seulement d'élargir au maximum la réflexion au niveau législatif, mais aussi de donner un avis qui se distingue de l'exécutif.

Le rôle de cette Commission ne devrait pas se cantonner à une simple chambre d'enregistrements des informations venant de Fribourg mais bien plus jouer un rôle proactif et de véritable soutien aux personnes faisant partie de l'Assemblée constitutive.

Nature de la Commission

Cette Commission devrait être permanente au sens de l'art. 52 RCG et devrait permettre de suivre les travaux en vue d'une fusion jusqu'à l'issue de la présente législature.

Nombre de membres

Le nombre de membres pourra être discuté à la fin des élections. Sans vouloir les anticiper, il semble opportun de prévoir une Commission composée des 3 délégués élus et de 3 membres du CG. Sur cet effectif, 2 sièges (1 membre du CG + 1 délégué) seront attribués à la liste de droite, 2 (1 membre du CG + 1 délégué) au groupe Avry en mouvement et 2 (1 membre du CG + 1 délégué) à l'Alliance Socialistes et Sympathisants.

Cahier des charges

Une fois cette Commission de fusion mise en place, un cahier des charges de cette Commission sera établie. Le rythme des rencontres sera défini par les besoins de ladite Commission. »

M. Meyer propose de voter ce soir sur le principe de la constitution d'une fusion. Le but est de connaître le résultat de l'élection du 26 novembre pour connaître les personnes élues et déterminer les personnes à élire en permettant une représentation équilibrée des groupes au sein de cette commission du Conseil général.

La discussion est ouverte et M. René Mettraux demande s'il ne serait pas trop tôt de prévoir une telle commission puisqu'une représentation de chaque groupe a été décidée au sein de l'assemblée constitutive.

M. Meyer estime qu'il serait bien de prévoir suffisamment tôt la création d'une telle commission pour permettre une bonne préparation de base. Cette commission pourrait également être appelée à continuer un travail sur d'autres fusions si la fusion du Grand-Fribourg ne devait pas aboutir.

Mme de Chambrier pense que nous devons voter le principe de la constitution d'une commission de fusion ce soir pour soutenir les élus à l'assemblée constitutive et que c'est le bon moment de le faire. La composition et le cahier des charges seront déterminés ultérieurement. Elle soutient la proposition de M. Meyer.

M. François Bouverat estime qu'il y a urgence de mettre sur pied cette commission pour bien se préparer. Cela permettra une bonne préparation au sein des groupes et constituera un avantage certain pour la suite.

M. von der Weid soutient également la demande de M. Meyer. Il s'agirait d'un groupe de travail et de soutien pour les délégués qui permettrait d'être dans un processus d'actions et non de réactions.

Mme Hayoz rappelle que cette commission n'aurait pas la responsabilité de prendre des décisions, mais qu'elle aurait pour but d'élargir les réflexions et le débat et de soutenir les trois délégués à l'assemblée constitutive. C'est à la prochaine séance du Conseil général que des membres devraient être nommés si le Conseil général de ce soir approuve la constitution d'une commission.

Mme Huguet estime important qu'il s'agisse d'une commission et non seulement d'un groupe de travail si les travaux doivent se poursuivre sur d'autres projets plus tard.

M. Joël Martin demande à M. Page, membre délégué du Conseil communal, s'il estime important qu'une telle commission soit constituée.

M. Page se pose la question de savoir si cela ne constituerait pas une tutelle qui pourrait engendrer une lourdeur avec des communications qui seront déjà importantes avec le Conseil communal, le Conseil général ainsi qu'entre les membres nommés à l'assemblée constitutive. Il estime qu'il serait plus intéressant et efficient de prévoir de petites commissions par exemple sur les thèmes de l'école, de la circulation... Il informe que les thèmes discutés au sein du comité de pilotage ce matin ont été la recherche d'un prestataire de service pour le travail administratif, l'implication des marchés publics, les relations avec l'Etat et les Conseils communaux durant le processus.

Mme Isabelle Python précise que le principe de base est d'aider nos délégués à l'assemblée constitutive.

M. Meyer estime que cela augmenterait le pouvoir du Conseil général au sein de l'assemblée constituante. De plus, d'autres personnes ont manifesté leur intérêt et cela leur permettrait de

participer activement dans le groupe de travail. Il recommande de voter favorablement la création de cette commission.

b. Vote sur la création de la Commission de fusion

Au vote, la création d'une Commission de fusion est décidée par 23 oui et 4 non.

4. Election de deux membres à la Commission des naturalisations

Deux membres de cette commission ont donné leur démission, il s'agit de Mesdames Marie-Claire Beyeler et Katia Pellegrinelli. Pour que cette commission puisse siéger de manière régulière, il revient au Conseil général d'élire deux membres en remplacement de ces dernières.

Au nom du bureau du Conseil général, Mme Hayoz, Présidente, remercie chaleureusement Marie-Claire Beyeler qui, en plus de sa participation à la commission, a fonctionné comme secrétaire et préparé les préavis ainsi que Mme Katia Pellegrinelli pour leur engagement au sein de cette commission.

La parole est transmise à M. Jean-Damien Meyer qui s'exprime en ses termes :

« Suite à la démission de Madame Marie-Claire Beyeler il y a lieu de repourvoir à son remplacement. Selon la loi sur les communes il appartient au législatif de la commune concernée délire les membres de la commission des naturalisations.
Selon la répartition des mandats en début de législature et l'accord entre les groupes politiques, le mandat revient à une personne de l'alliance socialistes et sympathisants pour lequel Madame Beyeler a été élue.

Pour la remplacer, nous vous proposons la candidature de Monsieur Silvan Wiget, né en 1977, marié, 2 enfants. La famille Wiget habite l'impasse des Préalpes 11 à Avry. M. Wiget est au bénéfice d'une licence en économie.

Aux élections de 2016, M. Wiget était candidat à l'élection du Conseil général actuellement deuxième des viennent-ensuite.

Nous vous invitons à soutenir sa candidature. »

Pour l'alliance Centre-Droit, la parole est ensuite transmise à M. René Mettraux qui propose de remplacer Mme Katia Pellegrinelli, démissionnaire, par Mme Laurence Ecoffey qui est présentée en ces termes :

« Laurence Ecoffey est enseignante à l'école d'Avry depuis 10 ans. Elle a 2 enfants majeurs, Emilie et Pierre. Outre sa profession qui la passionne, elle aime s'engager dans ce à quoi elle croit.

Elle fait partie de la fondation Payot pour la promotion de la lecture qui œuvre dans les hôpitaux de Payerne et Estavayer. Cela consiste en la gestion d'une bibliothèque en libre accès et d'une visite aux patients avec des propositions de lecture.

Elle aime aussi s'investir dans la vie communale. L'occasion qui se présente à elle de faire partie de la commission des naturalisations, l'intéresse beaucoup.

Elle formule encore ceci : la demande de naturalisation suisse est un acte citoyen hautement symbolique et les critères d'acceptation représentent des valeurs patriotiques auxquelles je crois fortement. »

Aucune autre proposition n'étant présentée, Mme Hayoz soumet les candidatures de Mme Laurence Ecoffey et M. Silvan Wiget au vote. A l'unanimité, Mme Ecoffey et M. Wiget sont élus par applaudissements.

5. Propositions de M. Nicolas Favre

Plusieurs propositions émanant de Nicolas Favre sont parvenues au bureau. Le bureau les a examinées et, à l'unanimité, a décidé de vous les soumettre pour discussion et vote.

5.1 Réalisation d'un sentier piétonnier

a. Présentation et discussion

M. Favre donne lecture et des explications concernant sa proposition avec l'appui de plans:
« Considérant que :

1. Le terrain du nouveau quartier en-dessous de la route cantonale, dont fait partie en particulier l'«Impasse de Cheiry », a été mis en zone constructible par la commune d'Avry. Par conséquent, il incombe à la commune de prévoir un accès adéquat à ce quartier y compris pour les piétons.

2. Ce n'est pas normal que les habitants de la partie centrale d'Avry doivent, pour se rendre à pied par exemple au cabinet médical, faire le détour soit par le giratoire de l'édilité soit par Rosé avec de plus, une bonne distance à parcourir le long de la route cantonale.

3. Actuellement existe, entre la route des Fontanettes et le nouveau quartier, un chemin de champ, sur la limite de l'article 247, qu'il est malaisé d'emprunter. Il faudrait rendre ce cheminement mieux praticable pour les piétons. Il ne s'agirait pas de créer une autoroute mais au minimum un sentier de 50 cm à 1 m de large, réalisé par un empierrement simple ou autre, permettant d'être utilisé facilement par les piétons.

Proposition du conseil général :

Le Conseil général demande au Conseil communal de lui faire une ou des propositions, y compris leurs coûts, pour la réalisation d'un sentier piétonnier entre la route des Fontanettes et le nouveau quartier de l'« Impasse de Cheiry » en-dessous de la route cantonale.

Compte tenu du fait que le terrain emprunté appartient à un tiers, dans sa réponse, le Conseil communal précisera, quelles sont les conditions :

1. posées par le propriétaire du terrain traversé
2. de l'arrangement obtenu avec l'exploitant des terrains qui utilise le chemin de champ
3. d'achat éventuel du terrain nécessaire »

Il est demandé si le Conseil communal souhaite s'exprimer.

Mme Dévaux-Sciboz transmet la position du Conseil communal concernant la proposition de M. Favre pour la réalisation d'un sentier piétonnier pour relier la route des Fontanettes à l'impasse de Cheiry.

« Afin d'améliorer la situation, des démarches ont déjà été entreprises par le Conseil communal, sans pouvoir aboutir jusqu'à présent. En effet, dans les conditions actuelles de la zone agricole, il n'y a pas possibilité de réaliser cette liaison.

Par contre dès 2013, le plan d'aménagement local a été mis à l'enquête, avec l'obligation pour le propriétaire de réaliser un cheminement piétonnier lors de la réalisation de quartier. Comme vous le savez tous, les difficultés de mises en zone qui font suite à la révision de la LAT nous ont mis dans une situation plus difficile pour les mises en zone, et celle-ci a pris du retard sur le planning initial.

Un élément qui a déjà pu être réalisé est le passage piéton à la hauteur de l'impasse de Cheiry, avec modification de la limitation de vitesse à 60km/h dans ce secteur.

Estimant que le Conseil communal est conscient de la problématique, qu'il a déjà fait tout ce qu'il était possible en l'état actuel de la situation, il vous recommande de ne pas transmettre la proposition. »

M. Favre estime que la réponse du Conseil communal est insuffisante, que le problème est réel et maintient sa demande avec les trois questions posées. Il fait remarquer que l'intention de construire un sentier lorsqu'une mise en zone sera réalisée ou que la zone sera construite, ne peut pas être une réponse, cela peut durer des années vu que les propriétaires ne sont pas très intéressés à construire.

M. Raphaël Sciboz estime que nous devons poursuivre le travail et soumettre la question au Conseil communal, des solutions doivent exister, peut-être que l'achat de la surface représente une solution... Du point de vue de la circulation, avant la construction de la route des Fontanettes, il s'agissait du cheminement pour aller à la gare, ce sentier était utilisé tous les jours par les gens d'Avry. Il demande pourquoi il n'y a pas un droit de passage officiel inscrit au registre foncier. Des droits existent et ne sont peut-être pas inscrits au registre foncier.

Géraldine von der Weid précise que ce sentier serait fort utile pour les enfants qui se déplacent au CO.

M. Genilloud relève que ce sujet a été déjà évoqué plusieurs fois ces vingt dernières années. Il souhaite que le Conseil communal cherche des solutions.

M. André von der Weid soutient la proposition de Nicolas Favre. Il faut prévoir que la Trans-Agglo qui va se réaliser une fois entre Rosé-Matran et Fribourg, et ce chemin serait un chemin d'accès à la Trans-Agglo.

c. Vote quant à la transmission de la proposition

Mme Hayoz soumet au vote la transmission de la proposition de M. Favre. Par 28 oui, une abstention, la proposition de M. Favre est transmise au Conseil communal.

3.2 Implications du nouveau centre commercial Migros sur la commune

d. Présentation des questions et discussion

La parole est transmise à M. Nicolas Favre qui s'exprime en ces termes : « En demandant des informations, je me fais ici le porte-parole de beaucoup de membres du Conseil général. Ces demandes seront bien entendu à discuter avant de les transmettre.

Le nouveau centre commercial avec:
- ses nouveaux immeubles → habitants supplémentaires (400)
- son cinéma multiplex
- sa piscine (qui doit encore être confirmée)
- la nouvelle gare

provoquera des changements importants de l'environnement communal.

En conséquence nous pensons que
- Avry ne doit pas devenir une simple cité dortoir
- Pourquoi le Conseil communal accepterait tout, sans autre exigence, si les citoyens n'auront finalement que des inconvénients à subir?
- En fonction de la planification qui nous a été communiquée, c'est le dernier moment pour agir si nous désirons que notre village reste un endroit où il est raisonnablement agréable de vivre. »

M. Nicolas Favre présente ensuite ses questions et les commente :

- Quelles sont les positions des CFF, du canton et du Conseil communal concernant l'avenir de la gare de Rosé?

- Quelles sont les prévisions de la commune pour les nouvelles infrastructures qui seront occasionnées par l'augmentation future de la population (écoles, sport, eau etc.)?

- Quelles sont les mesures demandées et prévues par le Conseil communal concernant les surcharges supplémentaires de trafic sur les axes routiers Payerne - Fribourg et Avry - Matran?

- Quelles sont les mesures prévues, comme par exemple des voies séparées, pour permettre aux bus de circuler sans encombre en dehors du nouveau centre même aux heures de pointe ?

Il est demandé si le Conseil communal souhaite s'exprimer. M. Moret relève l'importance du projet et les nombreux inconnus encore. L'objectif du Conseil communal et du mandataire est d'informer le plus possible la population et le Conseil général sur tous ces éléments. Le Conseil communal soutient la transmission de ces questions au Conseil communal.

M. Gamboni a des doutes concernant les délais quant aux réponses sur les questions soulevées. Faisant partie de la Commission d'aménagement et de mobilité, ayant eu la primeur de certaines informations, il estime important que le Conseil communal réponde immédiatement aux questions : comment est prévu la mise à l'enquête du PAD ? et comment sont prévues les différentes étapes ?, cela avant que cela soit trop tard.

Mme Dévaud informe que la commission d'aménagement et de mobilité s'est réunie quatre fois durant cette année pour être informée, mais également afin de s'exprimer et d'obtenir des réponses à leurs questions. Les membres ont donc pu participer activement au PAD qui est

actuellement en examen préalable. L'échéancier prévoit une mise à l'enquête de ce PAD au début 2018.

M. Raphaël Sciboz rappelle que le Conseil communal doit rester attentif au groupe formé d'habitants des Agges qui sont les premiers concernés par le projet de la Migros juste en face de leur propriété, plus particulièrement par rapport à leur demande ferme de report du giratoire à l'extérieur du village. M. Sciboz souhaite transmettre encore une remarque : La route cantonale n'appartient pas à la Migros qui ne paie pas d'impôt sur le revenu contrairement aux habitants d'Avry qui devront attendre que les clients de la Migros soient passés pour pouvoir rentrer chez eux.

Concernant la surcharge de trafic, M. Genilloud demande si le Conseil communal d'Avry peut intervenir auprès du canton ou de la confédération, avec le Conseil communal de Matran, pour accélérer les travaux en relation avec l'entrée et la sortie d'autoroute de Matran. Il se souvient d'un article paru dans la Liberté qui mentionnait un début des travaux pas avant 2022-2023. En fonction de l'évolution du trafic et de l'augmentation du trafic constaté, 5-6 ans représentent trop de temps, la situation serait congestionnée.

M. Moret informe que les Conseils communaux travaillent d'arrache-pied sur ce thème. Un tel projet implique des changements importants. Il fait remarquer que les travaux actuellement réalisés sur les routes des communes voisines de Belfaux, Neyruz, mais également sur Seedorf engendrent un trafic plus important sur notre commune en ce moment. Il propose de relativiser et de voir que les problèmes ne sont pas forcément liés aux centres commerciaux.

M. Bouverat relate un article paru le 5 octobre dans la Liberté concernant le centre aquatique d'Avry. Il y faisait mention que M. Damien Piller avait invité les communes à participer à une société « Avry-Piscine » pour la construction et l'exploitation. Il demande si le Conseil communal est au courant et dans l'affirmatif, s'il souhaite y participer.

M. Moret informe que pour l'instant cette société n'existe pas encore, il s'agit actuellement d'un projet. Toutefois, M. Moret rassure sur le fait que le Conseil communal veille à garder une vue d'ensemble et que le projet respecte le bien-être de tous.

Mme Dévaud relève que ce projet est à l'image d'un puzzle. Actuellement différents thèmes dont le centre commercial, la mobilité, le giratoire, la piscine, la gare... représentent plusieurs projets qui sont traités en parallèle et qui devront être ensuite assemblés. Le Conseil général devra se prononcer sur certains éléments de ce puzzle mais lorsqu'une vue d'ensemble pourra être présentée.

M. Bouverat comprend la position, mais il estime important que le Conseil général puisse avoir un regard sur les éléments du puzzle.

M. Moret précise qu'une discussion de fonds pourra avoir lieu lorsqu'une vue d'ensemble pourra être présentée avec les différents éléments mis en place. Une discussion de fonds sera nécessaire pour l'ensemble du projet. La commune devra certainement être maître d'œuvre pour certains éléments, des investissements en nature ou en argent devront peut-être être décidés... La volonté est de présenter un document qui permette au Conseil général de savoir sur quoi il s'engage et puisse décider en fonction des implications de notre commune pour les prochaines années. Ce document doit répondre aux questions telles que la prise en charge des déficits, le renouvellement des installations...éléments qui sont à ce jour en cours de négociations ou de discussions. Il est en ce sens difficile de communiquer sur certains sujets. M. Moret relève que des explications complètes ont été transmises aux riverains, expliquant pourquoi le giratoire a été prévu à l'endroit connu plutôt qu'ailleurs, quelles sont les conséquences de le déplacer par rapport à la gare... Des oppositions resteront toutefois

possibles durant le délai des enquêtes publiques. Une information globale semble difficile avant que quelque chose de concret soit finalisé. M. Moret fait remarquer que tout repose sur l'approbation de notre PAL, non seulement le projet Migros, mais également le développement de notre commune. Le PAD est en cours d'examen préalable. Avec les préavis des services cantonaux, il pourra être adapté et une information pourra ensuite certainement être effectuée. M. Moret relève que si les citoyens paient des impôts, la Migros rapporte aussi des taxes et qu'il faut relativiser les choses et être patient. Dans le cadre d'un PAD, la problématique du bruit, de la circulation, de la mobilité ...doit être réglée, il est simplement actuellement trop tôt pour fournir des informations concrètes. Le Conseil communal est conscient d'un besoin d'information et il reconnaît que les questions sont pertinentes et que des réponses sont nécessaires dès que possible.

M. Sciboz souhaite pousser la réflexion plus loin. Comment est-ce qu'on circulera dans le périmètre d'Avry lorsque les terrains Rafflaub et derrière les Agges seront construits. Chaque promoteur souhaite travailler le moins cher. Un macro plan de circulation devrait être imaginé pour le futur. M. Sciboz informe qu'il tient personnellement à ce qu'un rond-point soit aménagé à l'extérieur du village.

Mme Hayoz résume que ce dossier est sensible et que nous sommes devant des inconnus. La presse ne communique pas forcément toute la réalité et il est important d'être informé et de trouver des solutions ensemble sur ce thème.

b. Vote quant à la transmission des questions

Mme Hayoz soumet au vote la transmission de la proposition de M. Favre. La transmission des quatre questions soulevées par M. Favre est acceptée à l'unanimité.

6. Divers.

M. Claude Sapin informe que plusieurs citoyens de Corjolens l'ont interpellé concernant un sentier piétonnier entre Corjolens et la gare d'Avry. Les citoyens demandent pourquoi cette liaison n'est pas terminée. Certains sont parents d'adolescents qui prennent le train à la gare de Rosé : ils estiment que leurs enfants ne sont pas en sécurité et font remarquer qu'ils doivent marcher sur la route cantonale qui a une grande fréquentation. Ces habitants proposent de désherber un passage de 50 cm. à 1 mètre et de créer une bande en gravier pour une première étape en attendant de pouvoir créer une liaison définitive dans une deuxième étape.

M. Moret informe que le Conseil communal va étudier cette possibilité.

M. Page donne des informations concernant les possibilités dans le cadre de Valtraloc. Les discussions avancent, un rond-point est prévu au chenil. L'idée serait de prévoir un passage depuis ce rond-point jusqu'au rond-point de la gare. Le service des ponts et chaussées analyse actuellement cette possibilité. Il a été mentionné que, pour le Conseil communal, la liaison avec Corjolens était importante et primordiale puisqu'elle avait fait partie des conditions arrêtées lors de la fusion. Les possibilités vont être analysées avec la continuité du trottoir, avec un passage à gauche, du côté du garage Brügger ou à droite du côté de la propriété Python. Le Conseil communal est favorable à un passage du côté du garage Brügger pour éviter les problèmes de sorties plus importantes de véhicules du côté du garage Python et de la station essence. Des réponses sont actuellement attendues.

En se référant aux discussions sur le sentier piétonnier à créer, M. Gamboni fait remarquer que le sentier botanique a été créé il y a quelques années, que beaucoup de gens l'utilisent, mais que plusieurs endroits deviennent dangereux avec la végétation qui prend le dessus. Il demande qui s'occupe de son entretien.

M. Schafer informe qu'il s'agit d'un travail de l'équipe de l'édilité. Il reconnaît que cet entretien peut être effectivement amélioré.

M. Vonlanthen demande s'il y a possibilité d'aménager une bande réfléchissante afin de signaler le bord du trottoir qui va de l'Impasse de Cheiry jusqu'au rond-point de l'édilité. Avec la pluie et la nuit, cela devient dangereux étant donné que le trottoir n'est pas éclairé.

M. Nicolas Favre dépose et présente une proposition par l'intermédiaire du Conseil général au Conseil communal concernant le cheminement des élèves du CO avec l'appui d'un plan. « Dans la région du giratoire de la route cantonale, vers le local de l'édilité, les élèves du CO habitant Avry empruntent un cheminement qu'on devrait simplifier et sécuriser. Compte tenu du fait que le terrain emprunté appartient à un tiers, dans sa réponse à la demande du CG, le conseil communal précisera quelles sont les conditions :

1. posées par le propriétaire du terrain concerné
2. d'achat éventuel du terrain nécessaire
3. de réalisation de cette partie de trottoir »

Mme Hayoz fait remarquer que ce point est soulevé dans les divers et que, par conséquent, le bureau du Conseil général examinera cette demande et décidera, le cas échéant, de revenir avec ce point lors d'un prochain Conseil général.

M. Christian Hofmann rebondit sur les informations de M. Favre et demande s'il a bien compris. juste que du côté de l'édilité, le trottoir serait supprimé et qu'il serait aménagé de l'autre côté de la route. Il est répondu que deux trottoirs seraient à disposition et que ce ne serait pas trop au vu de la fréquence importante des passages sur ce lieu. M. Hofmann se souvient du nombre de passages piétons à traverser dans les années 90, pour aller au CO à Fribourg. Il est surpris que pour créer un nouveau passage piéton, il faille construire un nouveau trottoir. Il suggère que nous tenions compte du poids des coûts et de la plus-value qui ne serait que de 7 m pour les piétons.

M. Gamboni estime que la comparaison est peu judicieuse en fonction du trafic qui a beaucoup changé ces dernières années. De plus, il relève que le 90% des passages piétons en ville de Fribourg sont réglés par des feux. Sur le site en question, la dangerosité est évidente avec des véhicules toujours plus nombreux. Cela représente un réel problème.

M. Jean-Marie Vonlanthen estime impératif de laisser les deux trottoirs et relève qu'un accident coûterait plus cher que l'achat du terrain nécessaire.

M. Galley, en sa qualité de papa de trois enfants, estime que la problématique n'est pas le problème des trottoirs, mais plutôt l'emplacement des passages piétons dans le secteur.

Mme Hayoz informe que le bureau du Conseil général va examiner cette proposition et reviendra avec ce point lors d'une prochaine séance.

M. Raphaël Sciboz donne des informations concernant le réaménagement de la place de jeux de l'école et les finitions de l'aménagement extérieur de la nouvelle école :

« Suite à l'intervention de deux Conseillers généraux du groupe « Avry en mouvement », le Conseil communal d'Avry a requis du BPA un rapport sur l'état de la place de jeux d'Avry. Ce rapport déposé le 12 juin 2017 concluait à l'insécurité de certains jeux par rapport à des critères tels qu'espace de chute, espace libre, garde-corps, balustrades, surfaces amortissantes et qualité du bois. Ma collègue Myriam Guillet et moi-même avons rencontré en date du 11 septembre 2017 les Conseillers communaux Daniel Schafer et Laurent Dessibourg, le technicien communal Christian Morel ainsi que l'architecte et la dessinatrice responsables du

projet. Dans le but de réaliser ces travaux, un crédit ad hoc sera soumis au Conseil général lors de notre prochaine séance qui aura lieu en décembre 2017 où nous examinerons le budget 2018. Le groupe « Avry en mouvement » souhaite que les Conseillers généraux d'Avry soutiennent ce projet qui concerne l'ensemble des citoyens d'Avry de tous âges. Une place de jeux est un lieu de rencontres intergénérationnelles.

Nous comptons d'ores et déjà sur votre appui et vous remercions d'avance de votre soutien. Les Conseillers généraux : Myriam Guillet et Raphaël Sciboz ».

M. René Mettraux revient sur le thème de la sécurité avec la création d'un trottoir ou d'une zone sécurisée entre la fin de la route des Murailles jusqu'au terrain de foot demandé, selon la demande de M. Joël Martin. M. Mettraux demande si la demande est restée « lettre morte », si le sujet est oublié ou si des oppositions sont déposées... Il aimerait des informations sur le sujet. Mme Hayoz rappelle que cette question a été déposée le 20 septembre 2016 et que l'année accordée au Conseil communal pour régler cette question est dépassée.

Mme Dévaud fait remarquer que, sur le principe, le Conseil communal ne peut pas abandonner un projet sans en informer le Conseil général. Elle relève que l'année est certes dépassée mais que le sujet est en discussion. Par contre, la situation n'est pas simple. Le Conseil communal va revenir auprès du Conseil général pour transmettre l'état de la situation tout prochainement.

M. Joël Martin informe qu'il a eu des séances avec une délégation du Conseil communal. Il a fait personnellement une demande de création d'un trottoir pour aller jusqu'au terrain de foot mais maintenant, le Conseil communal étudie la possibilité d'aller jusqu'à la forêt de Verdilloud. C'est la raison pour laquelle la question n'est pas encore réglée. M. Martin relève les discussions de ce soir où il est mentionné qu'on ne peut pas faire de sentier sur des terrains agricoles, il se demande comment la commune peut alors le faire sur sa propriété.

Mme Dévaud informe que la différence réside selon l'utilisation de la zone agricole, des surfaces travaillées de manière différente, que ce soit en extensif ou non.

M. Genilloud relève que les périodes de l'utilisation du stand de tir semblent toujours plus nombreuses. Il demande que le Conseil communal communique les dates dans Avryzoom.

M. Raphaël Sciboz a une question concernant les sociétés locales. Il fait partie du chœur-mixte du Muguet qui a été approché par le Conseil communal. Dorénavant, une location de CHF 500.—par an pour l'utilisation du local de répétition sera due moyennant un troc. Pour le chœur, un concert au village sera organisé pour répondre à ce critère. Toutefois, il se pose la question de la réalité des autres sociétés. Il estime que ce critère peut porter préjudice à certaines sociétés.

M. Dessibourg informe qu'une information a été donnée à toutes les sociétés locales en septembre sur le troc animation qui a rencontré un bon écho auprès des sociétés. M. Dessibourg explique que pour les sociétés locales qui bénéficient de peu de temps d'occupation des locaux, il est assez facile de prévoir une animation ou d'en planifier une en collaboration avec le centre de loisirs. Le principe est simple, afin de bénéficier gratuitement des locaux, les sociétés bénéficiaires doivent fournir des prestations pour la population en compensation de location. Cela pose plus de problèmes aux sociétés qui occupent de nombreuses plages horaires dans des locaux au CO par exemple ou dans les salles de sport. C'est à ces sociétés de s'organiser ou de trouver des fonds si elles n'arrivent pas à tout compenser par des animations.

M. Sciboz relève le travail important réalisé au sein des sociétés, des heures de répétitions, du nombre de prestations, de la répercussion positive auprès des jeunes...

M. Dessibourg rappelle que la commune d'Avry alloue près de CHF 30'000.— de subventions annuellement aux sociétés, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres communes ; le soutien de notre commune est bien réel.

M. J-Marc Meyer informe que le comité du Badminton est sceptique quant à la mise en place de ce troc. Les membres du comité travaillent bénévolement, il s'agira d'un travail supplémentaire pour les membres et cette décision ne représente pas un grand enthousiasme.

Mme Hayoz rappelle que la prochaine séance du Conseil général est fixée au 12 décembre 2017 avec comme objet principal le budget 2018. Il est rappelé aux personnes qui se sont exprimées et qui avait préparé leur intervention de transmettre leur texte à Mme Maillard.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 21h21 en remerciant chacun pour sa participation. Toutes les personnes présentes sont invitées à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général

La Présidente :
Chantal Hayoz

La Secrétaire :
Nicole Maillard